

tèmes d'engrais etc.

Avec plaisir, dit M. X; il n'est rien de si doux pour moi que l'idée de pouvoir être utile à mes confrères en agriculture: le devoir de tout bon cultivateur est, après la culture raisonnée de sa ferme, de donner des conseils à ses semblables.

Dans ma prochaine, M. l'éditeur, j'espère donc vous donner de nouveaux détails qui ne manqueront pas d'être utiles à vos lecteurs.

PROGRES.

CORRESPONDANCE.

(Pour le Journal d'Agriculture.)

Messieurs les Rédacteurs,

Permettez-moi de répondre à une question faite par Equus dans votre journal du 23 de Février.

La raison pour laquelle son cheval ne veut point souffrir une couverture a été très-bien donnée par la rédaction; mais je ne crois pas cependant qu'il soit avantageux de lui donner aucun remède, car il y a des chevaux qui ont toujours l'habitude de se gratter après avoir fait une route, ou bien, après avoir travaillé; ils suent et leur corps est irrité. Votre cheval ne se défera jamais de cette habitude, je vous en persuade. Il y a deux moyens pour l'empêcher de se livrer à cette manie. Prenez un bâton de bois franc, d'un pouce de diamètre, et attachez-en un bout à son licou et l'autre bout à la sangle de sa couverture; cela l'empêchera d'atteindre sa couverture et ne lui nuira pas du tout dans ses autres mouvements. Ce moyen n'est pas sans danger, toutefois; le cheval peut casser ce bâton et se faire beaucoup de mal. Il y a un meilleur moyen que cela, que j'ai trouvé l'autre jour, et qui est parfait, je puis dire. C'est un morceau de cuir très fort, un peu plus grand que la babine inférieure du cheval; ce morceau de cuir doit être attaché au licou par trois petites bandes de cuir. Mettez aussi sur chaque bout de ce morceau de cuir deux morceaux de baleines, afin que le cuir soit plus résistant, et pliant en même temps; avec ceci, le cheval ne peut pas mordre sa couverture, le cuir étant toujours entre sa mâchoire et sa couverture, et il peut manger avec toute facilité, même aussi bien que sans ce morceau de cuir.

NEMO.

POURQUOI IL FAUT AU SOL DES ENGRAIS SALINS.

L'usage des substances salines, comme engrais, est comparativement récent. Il est pourtant des endroits où elles sont indispensables, si l'on veut maintenir la terre dans son état, où lui rendre sa première fertilité. C'est ce qui est prouvé par les faits suivants:

1. Ces substances salines existent dans toutes les plantes, et doivent conséquemment abonder dans tous les sols où l'on fait croître des plantes.

2. Les pluies enlèvent graduellement particulièrement des sols arables et dans les districts intérieurs, une partie de la substance saline qu'ils contiennent. Si l'on veut conserver le sol de surface dans son présent état, il faut que cette perte naturelle soit réparée, d'une manière ou d'une autre.

3. Les récoltes qu'on enlève de la terre ont tiré du sol une portion de cette matière saline et l'appauvri sent ainsi graduellement, si les substances salines ne lui sont pas rendues.

4. Bien qu'on rende au sol, sous la forme de fumier, de pailles, tout le déchet des récoltes de grains et le fumier des animaux, la terre ne laisse pas de perdre tout ce qui est porté au marché, et tout ce qui s'échappe des bas-cours et des tas de fumier, sous la forme d'engrais liquides. Lors même qu'il y a des auges pour recevoir l'engrais liquide, le fumier ne peut jamais rendre à la terre toutes les substances salines contenues même dans la paille. Les pluies qui tombent, quand même il n'y aurait pas d'autre cause de perte, enlèveront une partie de ce que le cultivateur désirerait reporter dans son champ.

La perte de matières salines devant nécessairement avoir lieu, soit par une cause soit par une autre, quand pendant un long espace de temps, la terre a conservé sa fertilité sans recevoir aucun engrais artificiel, il faut qu'elle contienne naturellement ou elle-même une grande quantité de ces substances; qu'elle tire de certaines sources une accession continuelle de ces matières, ou d'eaux qui coulent d'un niveau plus élevé, et apportent avec elles des lavures de sols supérieurs; ou qu'elle obtienne d'abondants débris marins assez de sel pour subvenir aux besoins des plantes qu'elle nourrit.

L'homme pratique comprendra aisément que quand sa terre ne tire pas de

ces sources, ou de sources semblables, une quantité suffisante de matières salines, il doit nécessairement y suppléer par l'art. Il comprendra aussi que les engrais salins qu'il ajoute au sol, opèrent en fournissant à la plante ce qu'elle n'aurait pu obtenir d'ailleurs aussi promptement, et qu'une substance saline qui a amélioré la terre de son voisin peut n'avoir pas le même effet sur la sienne, par la raison que sa terre pouvait contenir déjà une quantité suffisante de cette substance.—*Johnston's Agricultural Chemistry.*

Trèfle Alsique

Le soussigné informe les cultivateurs qu'il a encore en mains 600 lbs. de belle graine de Trèfle Alsique qu'il vendra à sa résidence à raison de \$0.30 cts. la livre. Les apiculteurs et ceux qui veulent avoir de belles prairies devront se hâter de faire achat de cette graine ce Trèfle offre un butin excellent aux abeilles, détruit les mauvaises herbes, enrichit le sol, et rapporte de la graine à sa première fleur.

Il offre aussi en vente 37 minots de patates garnet-Chili bonnes pour semence.

JOSEPH CHICOINE,

St. Pie, 28 Février 1870.



Terres à vendre!!

Les terres ci-devant appartenant à L'Hon. L. V. Sicotte, situées à vingt arpents à l'Ouest de la Cité de St. Hyacinthe, sont offertes en vente à des prix très bas et à des termes avantageux.

Les propriétaires actuels diviseront ce lopin de terre en une, deux et même trois terres si la chose est demandée.

Ces terres sont pourvues de bâtisses pour l'exploitation et sur l'une d'elle se trouve cette magnifique résidence autrefois occupée par Son Honneur le Juge Sicotte.

AUSSI

Un lot ou emplacement avec maison et dépendances, bien situé pour une résidence privée, coin des rues St. Hyacinthe et St. Antoine, près du Bureau de Poste en cette Cité.

Pour informations et conditions s'adresser au Bureau de la Compagnie du TRUST & LOAN, à Montréal, ou à M. HENRY BARBEAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe 15 février 1870.